Le CLUB DES AVANTAGES ponctionne

Côté pile : le **CLUB DES AVANTAGES**, qui se présente comme « un portail d'avantages offrant à ses membres des remises et bons plans sur ses achats ». Ainsi, sur chaque achat auprès des partenaires e-commerçants, une remise de 15 % vous est appliquée. De plus, une fois par mois, vos frais de livraison sont remboursés à hauteur de 20 €.

Côté face : le **CLUB DES AVANTAGES** est une enseigne commerciale exploitée par **MONETIZE ANGELS SERVICES**, société domiciliée au Luxembourg dont les prestations impliquent le paiement d'un droit d'adhésion mensuel de 15 €.

Le plus souvent, la sollicitation commerciale en faveur du **CLUB DES AVANTAGES** intervient après l'achat principal. Et, c'est au premier débit par carte bancaire que le consommateur prend conscience de son engagement.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031
Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.
Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE**